



Département du Nord
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 06/08/2026
ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_51-DE

Date de convocation

30 JUIN 2026

Date d'affichage

30 JUIN 2026

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-26-51

Objet

**Cession d'une
contrebasse 4/4
appartenant au
patrimoine municipal
- Autorisation de
vente**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe - Céline PLATEEL-THUIN, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, , Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKEY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Serge MOREAU, adjoint au Maire, avait donné procuration à Clément LEFEVRE, conseiller municipal délégué
Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Frédéric BROUTIN, conseiller municipal délégué.
Edwige PAYE – BEN YASMINA, adjointe au Maire, avait donné procuration à Nathalie KOSOLOSKEY, conseillère municipale déléguée.
Aurore FARENEAU-FOURNIER, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Jérôme LEMAN, conseiller, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller.
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.
Laurent JEANNAS, conseiller, avait donné procuration à Ludovic MORTAGNE, conseiller.

Secrétaire de séance : Jimmy LEGRAIN

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2026

Rapport :

La Ville de Marly possède, au sein de son patrimoine mobilier affecté à l'École Municipale de Musique, une contrebasse de taille 4/4, estimée à 6 500 euros. Cet instrument avait initialement été acquis dans le cadre du fonctionnement de la classe d'alto de l'établissement.

La classe de contrebasse a été fermée il y a plusieurs années, rendant cet instrument sans affectation pédagogique. Par ailleurs, sa taille 4/4, qui correspond à la taille standard pour adulte, s'avère inadaptée au public accueilli par l'école, principalement composé de jeunes élèves. Il ne peut donc être réaffecté à d'autres usages au sein de l'établissement.

Dans un souci de bonne gestion du patrimoine municipal et afin de valoriser cet actif inutilisé, il est proposé de procéder à la cession de cet alto. La vente sera réalisée via deux canaux complémentaires permettant d'atteindre un large public d'acquéreurs potentiels : un dépôt-vente auprès d'un professionnel du secteur situé sur Lille, et la mise en vente sur la plateforme Agorastore, spécialisée dans la cession de biens des collectivités territoriales.

Le produit de la cession sera reversé au budget général de la commune, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion du patrimoine communal ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'inventaire du patrimoine mobilier de l'École Municipale de Musique ;

Vu la fermeture de la classe d'alto et le caractère inadapté de cet instrument aux besoins actuels de l'établissement ;

Vu l'estimation de la valeur vénale de l'instrument fixée à 6 500 euros ;

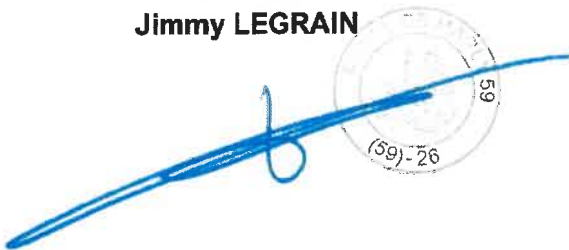
Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la cession de la contrebasse 4/4 appartenant au patrimoine mobilier municipal, d'une valeur estimée à 6 500 euros,
- d'autoriser sa mise en vente par dépôt-vente auprès d'un professionnel sur Lille et par l'intermédiaire de la plateforme Agorastore,
- de prévoir l'affectation du produit de la cession au budget général de la commune,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Clément LEFEVRE,
Après en avoir délibéré,
**25 voix pour, 8 abstentions (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE,
L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS).**

- ADOPTE la proposition.

**Le secrétaire
Jimmy LEGRAIN**



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 16/07/2026.....
Document exécutoire à compter du 16/07/2026.